



centre démocrate *humaniste*

**Question orale de Mme Isabelle Moinnet, députée,
à M. Jean-Claude Marcourt, Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et des Médias**

Objet : Etudiants en médecine : quid à l'issue des études ?

Monsieur le Ministre,

Ce WE, les doyens des facultés de Médecine et de Sciences dentaires de l'ULg, l'ULB et l'UCL, le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (Cium), le Conseil de la jeunesse et l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof) ont lancé un cri d'alarme à propos du manque de numéros Inami disponibles pour les futurs diplômés en médecine et en dentisterie à l'issue de cette année. 300 diplômés en médecine (soit près de 50% des diplômés attendus) et 90 diplômés en dentisterie (soit, près de 60% des diplômés attendus) n'auront pas accès à ce numéro, et donc à leur profession. Sachant que l'on est face à une pénurie de médecins en FWB, pénurie qui risque d'augmenter encore davantage vu la moyenne d'âge élevée des praticiens encore actifs, la situation pose de réels problèmes. Les futurs diplômés veulent continuer à maintenir l'efficacité de notre système des soins de santé, ils en ont la capacité et les ingrédients, nous devons donc les soutenir dans ce combat tout en garantissant l'accès aux études de médecine.

Certes, Monsieur le Ministre, ces revendications touchent à des compétences fédérales. La Déclaration de Politique Communautaire prévoit cependant que le gouvernement s'engage à « *se concerter, dès le début de la législature, avec les autorités fédérales, les doyens des facultés de médecine et l'Académie royale de médecine belge afin qu'ils puissent anticiper les conséquences de la diplomation d'une double cohorte de médecins en 2018 ; et à ce que cette concertation porte également sur les mesures à prendre pour rendre conciliable la préservation de la qualité des études de médecine et l'accueil des étudiants souhaitant devenir médecins* ».

En outre, en mars dernier, sous la précédente législature, la ministre en charge de la santé, s'est engagée à « *faire tout ce qui est en son pouvoir* » pour que les étudiants diplômés d'ici 2020 obtiennent un numéro Inami. En avril dernier, mon collègue André du Bus vous avait interrogé à ce propos et vous nous aviez répondu que le projet d'arrêté de la ministre n'avait pu aboutir à cause de la mise en place par la Flandre d'une procédure de sonnette d'alarme. Vous espériez que la ministre trouve une solution avant la fin de la législature 2009-2014 et vous vous êtes engagé à accorder de toute manière la priorité absolue à ce dossier. Malgré le changement de portefeuille ministériel au niveau fédéral, cet engagement doit être respecté.

Monsieur le ministre, une concertation avec le futur ministre en charge de la santé publique au fédéral est-elle prévue ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs du secteur ? Avez-vous des pistes d'actions à proposer ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Isabelle Moinnet, le 7 octobre 2014.